

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 110-25
Le 4 septembre 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Brookfield Corporation (BN & FBN)
Scission d'actions

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Brookfield Corporation (« Brookfield ») (TSX:BN; NYSE: BN) a annoncé le 7 août 2025 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de parts à raison de trois pour deux de toutes ses actions à droit de vote limité de catégorie A en circulation.

Les actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 3 octobre 2025 recevront une moitié supplémentaire d'une action le 9 octobre 2025, pour chaque action à droit de vote limité de catégorie A détenue.

Les actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield commenceront à se transiger sur une base de trois pour deux à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 10 octobre 2025.

La négociation des parts avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 3 octobre 2025.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 9 octobre 2025.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement (le 10 octobre 2025).

Détails du rajustement de la fractionnement d'actions :

- **Date d'entrée en vigueur:** le 10 octobre 2025
- **Date d'enregistrement:** le 3 octobre 2025

- **Date de paiement:** **le 9 octobre 2025**

CDCC - Détails du rajustement - Option (BN)

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Brookfield Corporation (BN) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** **le 10 octobre 2025**
- **SYMBOLE DES OPTIONS:** **BN deviendra BN1**
- **NOMBRE DE CONTRATS:** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR:** **150**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR BN1 CONTRAT:** **150 actions à droit de vote limité de catégorie A de Brookfield Corporation**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** **Les limites de position et de levée seront fixées à 250,000 contrats pour les séries existantes.**
- **CUSIP :** **Inchangé**

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options (BN):

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options BN seront transférées à la classe d'options BN1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

Brookfield Corporation		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée
BN1	46,00 \$	30,67 \$
BN1	48,00 \$	32,00 \$
BN1	50,00 \$	33,33 \$
BN1	52,00 \$	34,67 \$
BN1	54,00 \$	36,00 \$
BN1	55,00 \$	36,67 \$
BN1	56,00 \$	37,33 \$
BN1	58,00 \$	38,67 \$
BN1	60,00 \$	40,00 \$
BN1	62,00 \$	41,33 \$
BN1	64,00 \$	42,67 \$
BN1	65,00 \$	43,33 \$
BN1	66,00 \$	44,00 \$
BN1	68,00 \$	45,33 \$
BN1	70,00 \$	46,67 \$
BN1	72,00 \$	48,00 \$
BN1	74,00 \$	49,33 \$
BN1	75,00 \$	50,00 \$
BN1	76,00 \$	50,67 \$
BN1	78,00 \$	52,00 \$
BN1	80,00 \$	53,33 \$
BN1	82,00 \$	54,67 \$
BN1	84,0,0 \$	56,00 \$
BN1	85,00 \$	56,67 \$
BN1	86,00 \$	57,33 \$
BN1	87,00 \$	58,00 \$
BN1	88,00 \$	58,67 \$
BN1	89,00 \$	59,33 \$
BN1	90,00 \$	60,00 \$
BN1	91,00 \$	60,67 \$
BN1	92,00 \$	61,33 \$
BN1	93,00 \$	62,00 \$
BN1	94,00 \$	62,67 \$
BN1	95,00 \$	63,33 \$
BN1	96,00 \$	64,00 \$
BN1	97,00 \$	64,67 \$
BN1	98,00 \$	65,33 \$
BN1	100,00 \$	66,67 \$
BN1	105,00 \$	70,00 \$
BN1	110,00 \$	73,33 \$
BN1	120,00 \$	80,00 \$

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action (FBN):

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** le 5 septembre 2025
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTION:** FBN sera radié
- **SYMBOLE DES BTC:** BNX sera radié
- **NOMBRES DE CONTRAT:** N/A
- **MULTIPLICATEUR:** N/A
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** N/A
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** N/A

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Contrats à terme sur action:

Les séries existantes de la classe des contrats à terme sur action FBN seront radiées puisqu'il n'y a aucun intérêt en cours.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés